



Sommaire **BONNE GOUVERNANCE ET
DEVELOPPEMENT DURABLE**

Rapport National sur le Développement
Humain du Burundi 2009



Légendes, couverture : a) Coupure d'une arme remise volontairement par un civil au site national de destruction ; b) Une femme portant un ensemble 'mvutano', les habits traditionnels des femmes burundaise pour les fêtes ; c) Un docker décharge un bateau de ciment au port de Bujumbura.

Programme des Nations Unies pour le Développement

Decembre 2009

Conception et graphiques par K. Danae Pauli

Photos de Martina Bacigalupo pour le PNUD

Cover photo A et photo de page 4 par K. Danae Pauli

Cover photo C par Sylvain Liechti, BINUB

Les frontières et noms indiqués ainsi que les appellations utilisées sur les cartes figurent n'impliquent pas l'approbation ou l'acceptation officielle par les Nations Unies.

Copyright© PNUD 2009

PNUD Burundi

Chaussée du Peuple Murundi, Boîte Postale 1490, Bujumbura

<http://www.bi.undp.org>

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni stockée dans un système d'extraction ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen, électronique, mécanique, par photocopie ou autre, sans autorisation préalable du PNUD.

Les analyses et les recommandations exprimées dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement les opinions du Programme des Nations Unies pour le Développement, de son Conseil d'Administration ou de ses Etats membres. Le *Rapport National sur le Développement Humain* est une publication indépendante réalisée pour le compte du PNUD.



Gouvernement du Burundi



Sommaire **BONNE GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

Rapport National sur le Développement
Humain du Burundi 2009

Table de Matières



Introduction.....4



Situation du Développement Humain au Burundi6



La Bonne Gouvernance, la Consolidation de l'Etat
de Droit et la Modernisation de l'Administration 12



Le Partenariat entre l'Etat, la Société Civile, les
Communautés de Base et le Secteur Privé.....20



Défis de la Gestion de la Terre , de la Démographie,
de l'Urbanisation, de l'Environnement et de
l'Aménagement du Territoire.....26



La Compétitivité de l'Economie Burundaise, son
Insertion dans l'Economie Régionale et Mondiale32



Conclusion.....38

Introduction

En 2005, le Burundi a réussi avec succès à se doter d'institutions démocratiquement élues à tous les niveaux de la vie nationale. Le pays s'est engagé dans un processus de consolidation de la paix, de sécurisation du pays et de relance de l'économie. Quatre ans après, où en est le développement humain au Burundi ? La présente synthèse restitue les éléments essentiels du rapport portant cinquième édition du RNDH 2009 dont le thème est « Bonne gouvernance et développement durable au Burundi »¹.

1 Le Burundi a adopté le processus « RNDH » depuis fin 1995, quatre rapports nationaux sur le développement humain ont été déjà produits et publiés : 1997 : « L'état du développement humain au Burundi ». 1999 : « La pauvreté au Burundi ». 2001 : « Le VIH/SIDA et le développement humain ». 2005 : « La consolidation de la paix au Burundi ».



Les trois étoiles sur le drapeau représentent les composants de la devise nationale du Burundi, 'Unité, Travail, Progrès', Province de Mwaro

La méthodologie utilisée pour l'élaboration du présent rapport s'inspire des outils standards développés par le PNUD mais adaptée à la situation du Burundi, pays post conflit, tout en gardant l'idée directrice comme quoi le RNDH doit être le fruit d'une réflexion participative d'un groupe d'experts indépendants. C'est ainsi qu'il a été mis en place un Comité de pilotage qui constitue une équipe pluridisciplinaire dont les membres proviennent de l'administration, de la société civile, de l'université, du secteur de la recherche et du monde des partenaires au développement².

L'exigence méthodologique de base a été de garantir une démarche la plus participative et inclusive possibles. Celle-ci s'est traduite par des entretiens semi structurés, des ateliers thématiques et un atelier national de validation pour recueillir les aspirations des représentants de tous les segments de la population burundaise au sujet des différentes thématiques traitées dans ce rapport³. Pour chaque sous-thématique développée ci-après, il est mis en exergue les acquis, les atouts/opportunités, les défis, les orientations stratégiques et les recommandations.

2 Voir en annexe la liste des membres du Comité de Pilotage

3 Trois ateliers portant sur le thème « Bonne Gouvernance et développement durable » ont été organisés en mars 2009 dans trois pôles regroupant toutes les provinces du Pays : Gitega (12-13mars), Ngozi (16-17 mars) et Bujumbura (19-20 mars). L'atelier national de validation a été organisé le 25 Novembre 2009 à Bujumbura.

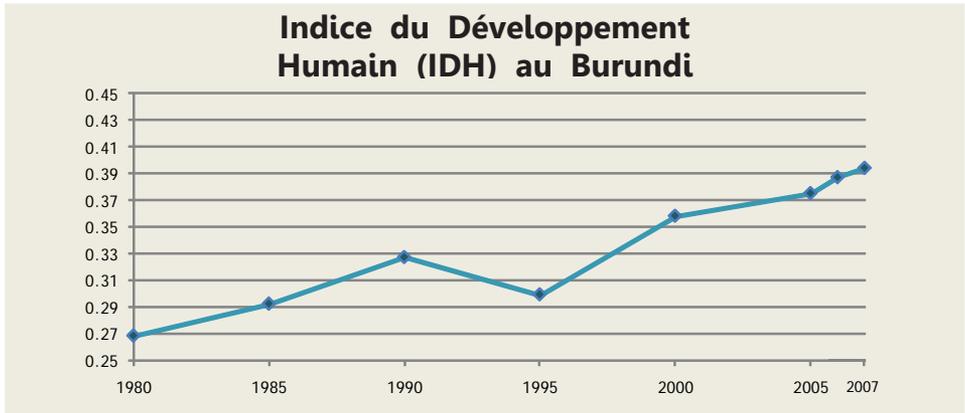
A close-up photograph of a person's hands. The person is wearing a light-colored, possibly beige, long-sleeved shirt. They are holding a red and white mobile phone in their left hand. The phone has 'al Jet' written on it in white cursive and 'N 5001' in black. In their right hand, they are holding a document with some text and a logo, which appears to be a certificate or official paper. The background is slightly blurred, showing more of the person's clothing and the document.

Situation du
**DEVELOPPEMENT
HUMAIN AU BURUNDI**

*L'éducation primaire des garçons
et des filles est une des compo-
sants principaux du développe-
ment humain, Bujumbura*

Les Acquis

Au Burundi, le développement humain a repris une trajectoire ascendante. L'indicateur du développement humain (IDH) du pays est à 0.394 contre 0.375 en 2005, selon le rapport mondial sur le développement humain 2009 qui note que l'indicateur s'améliore (voir graphique). L'analyse montre que cette amélioration est portée en grande partie par des progrès enregistrés dans certains secteurs sociaux, comme l'éducation et la santé qui ont fait l'objet de politiques volontaristes de la part du Gouvernement.



Au niveau de l'éducation, la gratuité de la scolarité primaire a dopé cet ordre d'enseignement faisant passer le Taux brut de scolarisation de 123,50% en 2007-2008 à 130,4% en 2008-2009⁴. Il existe de fortes chances d'atteinte de l'objectif de scolarisation primaire pour tous au Burundi (Objectif du Millénaire pour le développement n° 2).

Quant à la santé une embellie spectaculaire est observée due à la décision de subventionner les soins de maternité, des enfants de moins de 5 ans, des Personnes Vivant avec le VIH (PVVIH), de celles atteintes de tuberculose, ainsi que la forte subvention des antipaludéens. A titre illustratif, le nombre des bénéficiaires sous antirétroviraux est passé de 600 en 2002 à 15545, au premier trimestre de 2009⁵. La couverture vaccinale est supérieure à 80% tandis que le taux d'accouchement dans les structures de soins est passé de 22% à 41,3% entre 2005 et 2007⁶.

Un autre indicateur du développement humain mérite une attention spécifique.

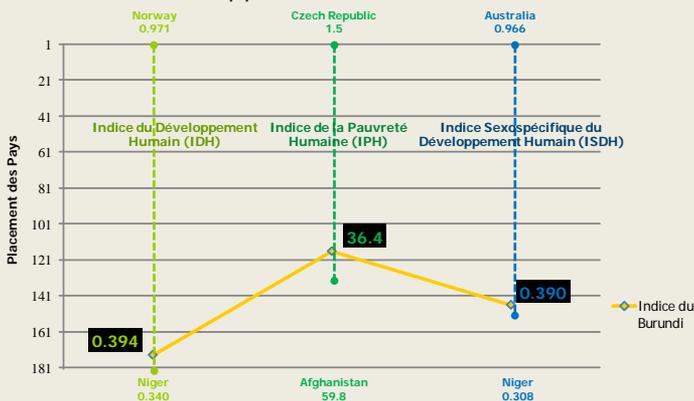
4 Bureau de la planification de l'éducation, Octobre 2009

5 Conseil national de lutte contre le SIDA (CNLS), 2009

6 Rapport de la première année de mise en œuvre du CSLP, Novembre 2008

Il s'agit de l'ISDH qui progresse est se situe à 0.390, le dernier pays étant à 0.308. Ainsi, depuis les élections de 2005, il est observé que les dispositions constitu-

Indicateurs sur le développement humain 2007 (Rapport mondial 2009)



tionnelles garantissant un minimum de 30% de femmes dans les institutions sont respectées, en particulier dans la composition du Gouvernement, de l'Assemblée nationale et du Sénat. De plus, le pourcentage de femmes ayant accès aux postes de prise de décisions politiques et économiques est passé de 11,2% en 2003 à plus 20% en 2007⁷. Au plan local, le Code électoral modifié en septembre 2009 a introduit pour la première fois au Burundi un quota d'au moins 30% de femmes au niveau des conseils communaux étendant ainsi au niveau local une disposition limitée jusqu'alors au niveau national (art. 181 du Code électoral). De plus, en octobre 2009, le réseau des femmes élues locales était officiellement mis en place dotant ainsi les 714 conseillères communales d'un cadre de concertation.

Par ailleurs, le bureau national de la CENI est constitué de 2 femmes dont la vice-présidente sur 5 membres, soit 40%. Les démembrements provinciaux (CEPI) comptent 41 femmes sur 129 membres, soit au niveau quantitatif, 31,8 %. Cependant, au niveau qualitatif, il reste des efforts à faire. A titre illustratif, seules 3 femmes occupent des postes de président ou vice présidents sur 34 postes disponibles.

D'autres acquis importants sont également notés dans les domaines politique, économique et de l'intégration régionale. Au plan politique, depuis 2005, le

⁷ Rapport CSLP, Novembre, op.cit.

Burundi a franchi des étapes importantes dans la consolidation de la paix qui est l'œuvre des efforts de tous les acteurs nationaux, avec l'appui de la Communauté internationale. C'est dans ce contexte d'esprit de consensus que les négociations longues et difficiles avec le FNL (Forces Nationales de Libération), dernier mouvement rebelle en armes, ont abouti avec succès, à l'arrêt définitif des combats au Burundi, au retour de la sécurité sur l'ensemble du territoire et à des institutions progressivement inclusives. Au moment de la rédaction du présent RNDH, il est heureux de constater le renoncement à la guerre par le PALIPEHUTU-FNL qui a été agréé comme Parti Politique sous le nom de FNL, en avril 2009 et son intégration dans les corps de défense et de sécurité et dans les institutions.

Toujours dans le domaine politique, il y a lieu de mentionner le dialogue partenarial et les arrangements politiques qui ont permis la mise en place d'une Commission électorale nationale indépendante (CENI) consensuelle, en préparation des élections générales prévues en 2010.

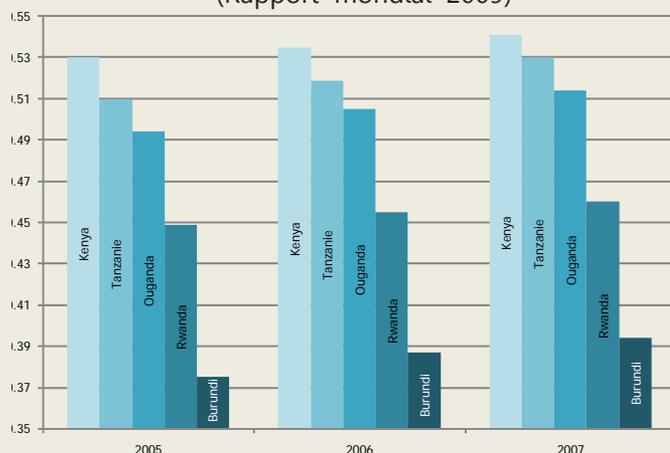
Au niveau économique, depuis 2000, le pays se relève graduellement d'une décennie de croissance négative (moyenne de -1.8% par an) qui a laissé place à des taux de croissance allant de 3% à 5% sur la période 2006-2008 à la faveur du retour progressif de la stabilité, mais aussi des conditions météorologiques plus favorables et d'une reprise de la production de café. Malgré les turbulences économiques et financières mondiales, les perspectives de croissance à moyen terme de l'économie burundaise restent optimistes.

De plus, conscient de son extrême importance pour son développement économique, le Gouvernement a accéléré l'intégration du pays à la Communauté est-africaine. Le Burundi a d'ores et déjà introduit la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en juillet 2009 et entend poursuivre dans les délais les réformes nécessaires pour se conformer aux exigences nées de cette adhésion.

Par ailleurs, le Gouvernement a réalisé un exercice de réflexion prospective pour développer une vision « Burundi 2025 ». Il est escompté que la finalisation de cette vision et son appropriation par toutes les couches de la société fera de cet instrument un outil de prévention des conflits et d'orientation des programmes de développement. Cet exercice est en cours de finalisation au niveau du Gouvernement.

L'amélioration de l'IDH et de certaines dimensions du développement humain témoigne bien que les facteurs de paix et de stabilité sont importants dans la vie des individus et constituent des variables déterminantes dans la réalisation du développement durable.

L'Indice du développement humain des Pays de la Communauté Est Africaine (Rapport mondial 2009)



Les Atouts/Opportunités

- La paix retrouvée ;
- La consolidation de la démocratie ;
- Une sécurité assurée sur l'ensemble du territoire ;
- Des outils de planification disponibles (CSLP⁸, CSCP⁹, Etude nationale prospective « Burundi 2025 ») ;
- Des avancées dans l'intégration régionale, notamment dans la Communauté est-africaine ;
- Une attention soutenue de la Communauté internationale.

Les Défis

- Un indicateur de pauvreté humaine de 36,4% reflétant une pauvreté « quasi endémique » ;
- Un IDH encore insuffisant qui ne permet pas au Burundi d'avoir un meilleur classement au niveau mondial et régional (174^{ème} rang

8 CSLP : Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté, 2007-2010.

9 CSCP : Cadre stratégique pour la consolidation de la paix

- sur 182 pays, voir graphique des pays Communauté est-africaine.) ;
- Une insuffisance des ressources affectées pour la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- Une faible qualité du système éducatif ;
- Une faible qualité des soins de santé.

Orientation Stratégique

Il est suggéré pour le pays la mise en place d'un Observatoire du développement humain durable en vue d'assurer une veille permanente sur l'IDH et de ses différentes dimensions. Impulsé par le Gouvernement, cet observatoire doit associer tous les acteurs nationaux (Société civile, Elus, Partis politiques, Communautés de base, Secteur privé, etc.).

Responsable : Le Gouvernement (Ministère du plan et de la reconstruction). A court terme.

Les Recommandations

- Améliorer les outils de planification stratégique (Vision de Long Terme et ses instruments de mise en œuvre pour le Court Terme) en veillant à assurer le lien entre les priorités nationales et le Budget de l'Etat ; et à renforcer les capacités de suivi-évaluation et plus particulièrement les capacités nationales statistiques. Responsable : Le Gouvernement (Ministère du plan et de la reconstruction). A court terme.
- Engager une étude sur la mise en œuvre de l'approche de planification/préparation de budgets sensibles au genre. Responsable : Le Gouvernement (Ministère des droits de la personne humaine et du genre). A court terme.
- Repenser une nouvelle politique éducative orientée vers la promotion de l'excellence pour que le produit scolaire burundais soit plus compétitif dans le nouveau contexte d'intégration régionale et de mondialisation. Responsable : Le Gouvernement (Ministère de l'enseignement primaire et secondaire). A moyen terme.
- Améliorer les capacités techniques des gestionnaires pour une meilleure performance dans l'exécution budgétaire. Responsable : Le Gouvernement (Première Vice-présidence). A court terme.

*L'équilibre entre les différentes forces
contribue à une gouvernance stable
et démocratique, Bujumbura*



LA BONNE GOUVERNANCE
La Consolidation de l'État
de Droit et la Modernisation
de l'Administration

Les Acquis

Au Burundi, la culture de bonne gouvernance émerge. L'État de droit se construit, non sans difficultés, mais progressivement. L'administration se relève. Des indices probants témoignent de ce constat.

Un premier indice est la consécration de l'idéal même de bonne gouvernance en l'érigant au niveau des priorités structurelles du Gouvernement¹⁰. Il s'agit du Ministère à la Présidence en charge de la bonne gouvernance et de la privatisation qui est impliqué dans la réalisation de la politique nationale de bonne gouvernance traduite dans le CSLP à travers l'axe N°1, à savoir: « Amélioration de la gouvernance et de la sécurité ». Dans cet axe un accent spécifique est mis sur le renforcement de la culture démocratique, le recentrage du rôle de l'État, la promotion d'une administration publique efficace et le renforcement des structures de planification et de gestion économique. Au titre de ses activités, le ministère cité a conduit en 2008 une étude diagnostique sur la gouvernance et la corruption au Burundi dont les recommandations sont en cours d'exploitation.

Un deuxième indice réside dans les méthodes de travail. Dans le cadre du développement de ses propres capacités, le Gouvernement a opté pour la Méthode des résultats rapides (MRR) dans la mise en œuvre du programme gouvernemental en vue d'accélérer le développement, avec un accent spécifique sur la nécessité de rendre compte au peuple et être comptable des résultats. Cette approche reste à consolider et à systématiser pour améliorer sensiblement les performances de l'administration burundaise.

Un troisième indice est l'implication de toutes les parties prenantes dans la consolidation de l'État de droit. Il s'agit des partis politiques, du parlement, de la société civile dans sa diversité, des communautés de base et du secteur privé. A titre illustratif, les partis politiques se sont investis dans la mise en place d'une CENI consensuelle. Le Parlement a eu un rendement législatif de façon soutenue tel que l'atteste l'adoption d'un volume de textes comprenant notamment la loi sur la prévention et la répression de la corruption et des infractions connexes, la loi instituant la différenciation des postes politiques et fonctions techniques, etc.

10 Selon la Constitution : «Le Gouvernement respecte la séparation des pouvoirs, la primauté du droit et les principes de la bonne gouvernance et de la transparence dans la conduite des affaires publiques. (Article 18 de la Constitution actuelle du Burundi)

Quand à la société civile, elle a joué un rôle proactif dans la médiation sociale et économique et pour le respect des droits de l'homme.

Un quatrième indice est relatif à la gouvernance administrative. Le Gouvernement s'est investi dans la restauration de l'administration au plan des capacités physiques et humaines à travers des exemples concrets : (i) plusieurs formations ont été dispensées, (ii) des efforts sont en cours de réalisation en matière de motivation des agents publics et cadres supérieurs avec la revalorisation envisagée des pensions de retraite et risques professionnels qui seront gérées par un organisme parastatal autonome (Office des pensions et risques professionnels pour les magistrats et fonctionnaires), et (iii) une initiation d'un Projet de loi portant intégration administrative des mandataires politiques et des cadres techniques n'ayant jamais presté dans l'administration publique burundaise. De plus, il est noté la promotion du dialogue social dans la gestion des conflits de travail à l'exemple de la mise en place de la médiation lors de la longue grève dans le secteur de la santé, en 2008/2009. Enfin, il convient de souligner l'appropriation par le Gouvernement du processus continental coordonné par l'Union Africaine et financé par le PNUD et la CEA (Commission économique des Nations unies pour l'Afrique), en vue de l'édification d'États capables en Afrique, la création de l'École Nationale d'Administration (ENA), la mise en place de l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF).

Un volet important des réformes engagées a concerné aussi la décentralisation. L'adoption d'un document de politique nationale de décentralisation et d'un plan d'action triennal complétant cette politique, tous les deux élaborés en février 2009 par le Gouvernement, traduit visiblement une option irréversible de décentralisation et de déconcentration tant des structures techniques que des compétences et ressources. Une culture de gouvernance locale émerge à travers en particulier la mise en place de comités locaux de la bonne gouvernance et des comités de développement communautaires.

Un cinquième indice à trait à la gouvernance judiciaire. Dans l'équilibre des pouvoirs, la performance du secteur de la justice est essentielle pour la refondation de l'État de droit. En cette matière, les acquis se trouvent essentiellement dans les performances de la justice de proximité, ainsi que dans la jouissance des droits de l'homme et dans l'exercice des libertés fondamentales. Pour relever l'appa-

reil judiciaire, des actions ont été programmées et conduites par le Gouvernement. Citons : (i) le renforcement des capacités humaines¹¹ pour la qualité des prestations et la professionnalisation du corps de la justice, (ii) la construction de tribunaux de résidence pour l'accessibilité de la justice aux justiciables¹², (iii) l'adoption d'un nouveau code pénal abolissant la peine de mort et incriminant la torture, les crimes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité et les violences basées sur le genre, et (iv) la mise en place des mécanismes de la Justice de transition qui a donné lieu à de larges consultations courant 2009, avec l'appui du PNUD, de l'Office du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et du Bureau intégré des Nations unies au Burundi (BINUB). Dans le domaine des droits de l'homme, le Burundi a présenté un rapport en 2008 devant le Conseil des Droits de l'Homme des Nations unies à Genève et le Gouvernement a accepté 41 recommandations.

Un sixième indice concerne la gouvernance sécuritaire. Rappelons que l'axe 1 du CSLP porte sur la gouvernance et la sécurité. Ce lien reflète bien que l'État de droit, sa consolidation et le développement humain ne se réalisent que dans un contexte de paix et de sécurité assurée. Au plan institutionnel, le Gouvernement a procédé à la mise en place d'un Conseil national de sécurité (CNS) et des comités de sécurité au niveau de toutes les collines du pays, dans le souci d'impliquer toute la population dans la sécurité (la trilogie administration, forces de sécurité et population). Il a renforcé la Commission parlementaire de suivi pour la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et a adopté une nouvelle législation sur le contrôle des armes légères dans le pays. Lors de l'élaboration du RNDH2009, tous les acteurs rencontrés reconnaissent que les conditions sécuritaires se sont améliorées.

Les Atouts/Opportunités

- L'Administration burundaise possède de bons antécédents en termes d'efficacité ;
- Des avancées réelles au niveau de la liberté d'expression (Loi sur la presse, les médias diversifiés) ;
- La consultation et la participation de la population dans la planification du développement national et local ;

11 Exemple, formation de 1.076 magistrats sur la déontologie au niveau des chefs-lieux de toutes les provinces du pays au cours de 19 sessions, en 2008/2009

12 85 tribunaux de résidence ont été construits et 26 sont en cours de réhabilitation, couvrant tout le pays

- La volonté politique de faire participer la jeunesse et les femmes à la prise de décision ;
- La transparence dans l'agrément des partis politiques ;
- Les avancées notables de la démocratie, du processus de réconciliation nationale et de la consolidation de la paix ;
- Un climat global de sécurité ;
- L'émergence d'une culture de gouvernance démocratique.

Les Défis

- La fonctionnalité insuffisante des institutions basée sur le principe de la séparation des pouvoirs ;
- Une définition et une clarification insuffisantes des fonctions stratégiques de l'État, des structures (organigramme), des procédures et de la gestion des carrières ;
- La faible coordination et du suivi-évaluation de la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement ;
- Une application insuffisante de la loi sur la séparation des postes politiques, techniques et administratifs ;
- L'insuffisance dans l'auto-appropriation des politiques et outils de développement ;
- L'accès insuffisant à l'information publique administrative ;
- Les conditions de travail peu motivantes pour la majorité des fonctionnaires de l'État surtout en ce qui concerne les salaires ;
- Des difficultés dans la mise en œuvre de l'harmonisation des traitements des fonctionnaires ;
- L'insuffisance du transfert de compétences et de ressources dans le cadre de la décentralisation ;
- Un retard dans la mise en place de la CNIDH¹³, de l'Ombudsman, et de la Haute Cour de Justice ;
- Une prise en compte insuffisante des groupes marginalisés ;
- L'absence d'une culture de gestion axée sur les résultats et l'obligation de rendre compte ;
- La mise à profit insuffisante des rapports et recommandations de la Cour des comptes et de l'Inspection générale d'État ;

¹³ Commission nationale indépendante des droits de l'Homme.

- Un retard dans la signature d'une loi sur la décentralisation des ressources.

Orientation Stratégique

Engager une réforme globale et systématique sur les grands axes de l'administration : redéfinir la vision que le Burundi a de son administration publique et de l'État, des fonctions stratégiques, des missions, des structures (organigrammes), des procédures, des statuts pour des développements de carrière prévisibles pour les fonctionnaires et agents de l'État, en fonction des résultats que veut atteindre l'action publique à court, moyen et long termes.

Responsable : Le Gouvernement (Première Vice - Présidence). A long terme.

Les Recommandations

- Une des contraintes structurelles identifiées dans l'administration est la faiblesse du suivi institutionnel au sein des départements ministériels, il est recommandé au Gouvernement d'étudier la possibilité de doter les ministères du poste de secrétaire général, disposant d'attributions techniques et de responsabilités de coordination des activités de toutes les directions et directions générales du ministère (appuyé par une grille d'indicateurs de performance pour la cotation et la reconduction des cadres). Responsable : le Gouvernement (Première Vice - Présidence). A court terme.

- Elaborer des manuels de procédures pour les administrations centrales et Communales. Responsable : Le Gouvernement (Première Vice - Présidence). A moyen terme.

- Initier une loi sur le droit à l'information administrative publique pour les citoyens et les médias. Responsable : Le Gouvernement (Ministère de l'information, de la communication et des relations avec le Parlement). A moyen terme.

- Rendre effective l'harmonisation des salaires. Responsable : Le Gouvernement (Ministère de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale). A court terme.

- Engager des plaidoyers pour faire de la Commune une véritable base du développement local dotée de compétences, de ressources humaines et financières adéquates. Responsable : Les élus locaux. A court terme.

- Accélérer la mise en œuvre de la décentralisation par un transfert effectif des pouvoirs, de l'autorité, des fonctions, des responsabilités et des ressources conformément aux engagements souscrits par le gouvernement (politique nationale et loi). Responsable : Le Gouvernement (Ministère de la décentralisation et du développement communal). A court terme.

- Assurer la mise en œuvre effective de la loi distinguant les postes politiques, techniques et administratifs. Responsable : Le Gouvernement (Ministère de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale). A court terme.

- Assurer la représentativité des groupes marginalisés (femmes, handicapés,...) dans les instances de prise de décisions et de gestion des affaires publiques. Responsable : Le Gouvernement (Ministère des droits de la personne humaine et du genre). A court terme.

- Accélérer la mise en place urgente de la CNIDH, de l'Ombudsman, et de la Haute Cour de Justice. Responsable : Le Gouvernement (Ministère des droits de la personne humaine et du genre). A court terme.

- Institutionnaliser la gestion axée sur les résultats. Responsable: Le Gouvernement (Première Vice – Présidence). A court terme.

- Mettre à profit les rapports et recommandations de la Cour des Comptes et de l'Inspection Générale d'État, en vue d'améliorer la gestion des ressources publiques. Responsable : Le Gouvernement (Ministère à la Présidence chargé de la bonne gouvernance et de la privatisation). A court terme.



LE PARTENARIAT

entre l'État, la Société Civile,
les Communautés de Base et le
Secteur Privé

*Avec un partenariat très présent
le Burundi s'oriente vers un réel
développement, Bujumbura*

Les Acquis

Au Burundi s'instaure progressivement une pédagogie des dialogues et des partenariats entre les principaux acteurs de la vie publique nationale, comme mode principal de règlement des différends.

La dynamique des dialogues. Le Gouvernement du Burundi a conduit plusieurs processus consultatifs parmi lesquels l'élaboration du Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté et du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix. Un des projets phares du Gouvernement est le projet dédié aux dialogues dit « cadres de dialogue », mis en œuvre avec l'appui de la Communauté internationale¹⁴. Ce projet a organisé des dialogues pour l'ensemble des groupes institutionnels et politiques du pays (parlementaires, société civile, partis politiques, secteur privé, médias et officiels du gouvernement) dans une optique de promotion d'une culture de la démocratie. De juillet 2008 à Mars 2009, le projet a organisé 43 sessions de dialogues au bénéfice de 1641 participants dont 658 femmes, soit 40%. Un autre projet d'appui a permis d'établir un diagnostic institutionnel des Organisations de la société civile et un plan de renforcement des capacités (projet ARCANE¹⁵, financé par l'Union Européenne). Ces processus ont permis de renforcer la confiance entre les burundais et de réaliser des progrès sensibles dans l'instauration d'une culture de dialogue et de gestion pacifique des conflits.

Les Conseils consultatifs. Le Gouvernement s'est investi également dans la mise en place des conseils nationaux prévus dans la constitution comme le Conseil économique et social, le Conseil national de la communication, etc. D'autres mécanismes consultatifs non constitutionnels existent, comme le Conseil national du travail, le Comité national des parents d'élèves et le Conseil national des jeunes qui sont des cadres de dialogue et de médiation sociale.

La dynamique du partenariat s'illustre aussi à travers les actions des autres partenaires : Les Communes, la société civile, les communautés de base¹⁶, le secteur

14 Projet « Cadres de dialogue » exécuté par le PNUD dans le cadre du Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi sous financement multi-donateurs du Fonds Fiduciaire de Consolidation de la paix.

15 Projet d'Appui et de Renforcement des Capacités des Acteurs Non Étatiques

16 Il s'agit des « Associations Communautaires » qui œuvrent dans les communes et qui peuvent être considérées comme faisant partie du mouvement associatif burundais (Voir Projet d'Appui et de renforcement des capacités des acteurs non Étatiques, étude sur les ASBL, Bujumbura, 2007)

privé, les parlementaires, les partis politiques et les partenaires régionaux et internationaux.

Les Communes participent aux débats sur le développement. Ainsi, l'Association burundaise des élus locaux (ABELO) conduit un plaidoyer pour que les Communes soient dotées de fortes capacités humaines, financières et techniques.

La société civile, dans sa diversité, a conduit des campagnes de plaidoyer en relation avec la consolidation de la paix, l'insécurité, la corruption, les violations des droits humains et pour plus de considérations de sa contribution au développement du pays. A titre d'exemple, rapportons le partenariat public et privé (associatif) dans la lutte contre la pandémie VIH/SIDA. Sur les 15 545 bénéficiaires sous antirétroviraux en 2009, 40% sont pris en charge dans des sites publics et 60% dans les sites associatifs¹⁷. Un autre exemple illustratif est la structure regroupant les « Bashingantahe » qui s'investissent dans la médiation sociale. Cette institution se présente comme une gardienne des valeurs traditionnelles et un instrument majeur de la paix sociale.

Les communautés de base participent de plus en plus à l'élaboration des Plans de développement communautaire (PDC). Cet exercice de planification implique toutes les couches de la population, du niveau colline jusqu'au niveau province. Elles témoignent aussi que la tenue régulière des réunions des conseils communaux a amélioré la transparence dans la gestion du patrimoine communal.

Au niveau du secteur privé, en 2008, le Gouvernement a adopté un décret en date du 17 juin, portant cadre de dialogue et de partenariat entre l'Etat et le secteur privé. Il est stipulé dans ce texte que : « Le partenariat public et privé s'entend des contrats par lesquels l'Etat ou un établissement public de l'Etat peut confier à un partenaire privé, pour une période déterminée, une mission de financement, de construction ou de transformation, d'entretien, de maintenance, d'exploitation ou de gestion d'ouvrages, d'équipements ou de biens immatériels nécessaires au service public » (Article 4)¹⁸.

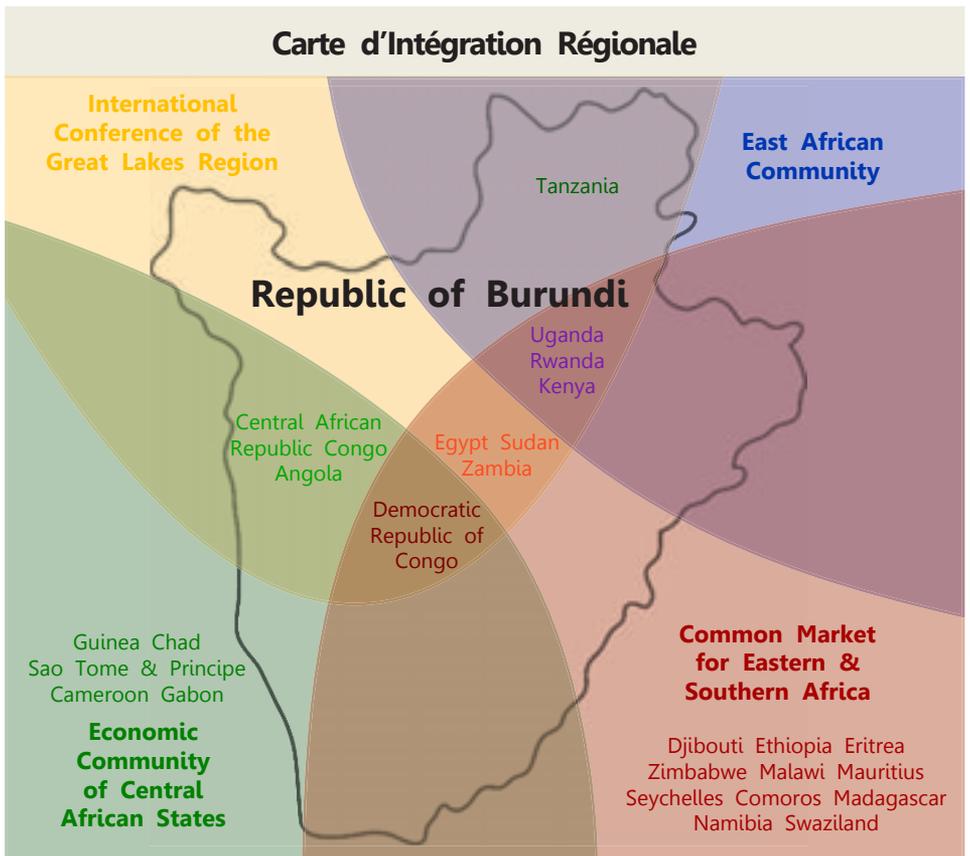
17 Conseil National de lutte contre le SIDA (CNLS), 2009

18 République du Burundi, Décret No 100/106 du 17 juin 2008 portant création du cadre de dialogue et de concertation pour un partenariat secteur public et secteur privé.

De leur côté, les parlementaires s'engagent dans le dialogue à l'exemple du mécanisme de dialogue permanent de concertation entre les sénateurs et les élus locaux, initié par le Sénat.

Quant aux Partis politiques, ils ont mis en place un forum permanent de dialogue qui vient d'être légalisé par une ordonnance des Ministres de l'Intérieur et de la Bonne Gouvernance. Ce forum constitue un mécanisme innovateur de concertation entre le Gouvernement et les partis politiques.

Les partenaires internationaux apportent des appuis techniques, financiers et des conseils au Burundi pour qu'il retrouve la paix et reprenne sa marche sur la voie du développement humain durable, sur la base des options constitutionnelles et programmatiques du pays. Le Gouvernement et les partenaires ont établi



des mécanismes de coordination et de concertation notamment, le Groupe de Coordination des Partenaires (GCP) qui a permis de renforcer le dialogue entre toutes les parties prenantes autour des priorités nationales ; et la Commission de consolidation de la paix (CCP) qui a constitué un cadre privilégié de suivi des défis en rapport avec la consolidation de la paix. Un autre outil majeur de coopération est la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide auquel le Burundi a adhéré. Enfin, notons que la Communauté internationale a prorogé le mandat du BINUB¹⁹ pour accompagner le Burundi dans ses efforts de consolidation de la paix et de développement.

Enfin, au plan de la région, le Burundi est partie prenante de la dynamique du partenariat sous régionale et régionale. Ainsi, le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs est entré en vigueur. En vertu de ce Pacte, le Burundi et les autres Gouvernements de la région se sont engagés à s'attaquer aux principaux problèmes en matière de sécurité, de gouvernance et de développement ainsi que dans les domaines humanitaire et social, selon une perspective régionale. Pour sa part, le Burundi participe aux opérations de maintien de la paix en Somalie, au Soudan, et en Côte d'Ivoire dont il tire une légitimité et un moyen de professionnalisation des forces de défense et de sécurité.

Le PARTENARIAT

Les Atouts/Opportunités

- Des institutions issues des élections en place ;
- Des conseils nationaux consultatifs en place ;
- De textes disponibles régissant le fonctionnement des institutions ;
- Des conseils des leaders traditionnels (Bashingantahe) en place ;
- Des cadres de coordination existantes pour renforcer le partenariat entre toutes les parties prenantes (Partenaires extérieures, Société civile, Secteur privé, ..) ;
- L'émergence d'une culture du partenariat ;
- L'existence des organisations civiles qui mettent en avant la bonne gouvernance et la promotion des droits de l'homme ;
- L'existence de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Les Défis

- Des règles du partenariat peu explicites entre les principaux acteurs de

¹⁹ Résolution 1858 du Conseil de Sécurité

- la vie publique nationale ;
- Une faiblesse chez tous les acteurs dans le domaine de l'obligation de rendre compte de la gestion des affaires publiques aux citoyens;
- Un besoin de clarification du statut régissant les communautés de base ;
- Une Insuffisance des moyens humains et financiers des conseils nationaux prévus par la Constitution ;
- Une mise en œuvre incomplète de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Orientation Stratégique

Elaborer une charte du partenariat comme outil de promotion d'une gouvernance partagée et de son institutionnalisation. Cette charte doit préciser les rôles et responsabilités de chaque acteur, les règles du jeu et faire la promotion de certaines valeurs telles que : la culture de rendre compte, le respect de la parole donnée, la conscience du leadership, etc.

Responsable : Le Gouvernement (Ministère à la Présidence chargé de la bonne gouvernance et de la privatisation). A court terme.

Les Recommandations

- Appliquer les procédures de gouvernance démocratique dans la gestion des associations. Responsable : Les OSC (Organisation de la société civile). A court terme.
- Engager une étude sur le statut des communautés de base. Responsable : Le Gouvernement (Ministère de l'Intérieur). A court terme.
- Renforcer les moyens humains et financiers des conseils nationaux prévus par la Constitution. Responsable : Le Gouvernement (Ministère à la Présidence chargé de la bonne gouvernance et de la privatisation). A court terme.
- Assurer la mise en œuvre effective de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Responsable : Le Gouvernement (Deuxième Vice-Présidence). A court terme.

*La maîtrise du fragile paysage
burundais est indispensable
au développement durable,
Province de Cibitoke*

DEFIS DE LA GESTION DE LA TERRE

de la Démographie, de
l'Urbanisation, de l'Environnement
et de l'Aménagement du Territoire

Les Acquis

Quel que soit le domaine concerné, le Burundi a adopté des textes et mis en place des mécanismes institutionnels permettant une observation des règles de la bonne gouvernance.

La population. En 2008, le Gouvernement a réalisé un recensement général de la population et de l'habitation. Cette opération va fournir des données qui vont lui permettre d'assurer une valorisation des ressources humaines, de rationalisation de la mise en valeur des ressources et de mieux fonder les orientations de développement.

La gestion de la terre. Le Gouvernement a pris des initiatives en matière de sécurisation foncière dont notamment une lettre de politique foncière en cours d'examen, un projet de code foncier et la mise en place, en 2006, de la Commission nationale des terres et autres biens (CNTB) chargée de la question foncière. Un projet de loi en discussion au niveau de l'Assemblée Nationale tendrait à rendre plus sensible au genre la composition de la CNTB et de lui attribuer des compétences plus étendues en termes de prise de décisions finales. De plus, en 2006, une stratégie d'utilisation durable des terres a été élaborée. Cette stratégie devait naturellement conduire à l'élaboration des Schémas provinciaux d'aménagement du territoire (SPAT). Ces schémas constituent un outil indispensable à la planification provinciale. Des SPAT sont en cours d'élaboration pour plusieurs provinces.

La gestion de l'environnement. Un code a été adopté en 2000. L'une des dispositions de ce texte fait obligation aux pouvoirs publics de veiller à renforcer la capacité des populations pour leur permettre d'assumer de plus grandes responsabilités dans la gestion des ressources environnementales, selon une approche de gestion participative en vue d'un développement durable. En particulier, le PNUD a apporté des appuis pour le renforcement des capacités institutionnelles et techniques du pays pour préparer et soumettre de façon régulière des communications nationales à la conférence des parties de la convention-cadre de l'ONU sur les changements climatiques et les progrès du pays dans les huit programmes de développement sectoriels. Des actions de sensibilisation ont été conduites auprès des populations sur la protection de l'environnement et sur les comportements favorables. Enfin, un plan d'action national pour l'adaptation au change-

ment climatique est disponible et constitue un cadre d'action et de mobilisation de tous les acteurs au Burundi.

La sécurité alimentaire. Le Gouvernement a pris l'option de la relance, l'intensification et l'intégration de l'élevage à l'agriculture à travers la Stratégie nationale agricole (SNA, 2007-2012), notamment pour l'atteinte de l'objectif n°1 qui vise à « Accroître la productivité et la production agricole, ainsi que le développement des systèmes de production durables ». La mise en œuvre de cette stratégie passe notamment par le repeuplement du cheptel en fonction des besoins et la conversion progressive du système d'élevage extensif en système intensif adapté.

L'urbanisation. Le gouvernement a adopté en 2008, une lettre de Politique nationale d'habitat et d'urbanisation (PNHU) dont l'ambition à l'horizon 2020 est de permettre à chaque Burundais d'accéder à un habitat adéquat et à des services de base de qualité

La gestion des risques et catastrophes naturelles. Depuis 2007, le Burundi dispose d'une plate-forme et d'une stratégie nationale, ainsi que des plans de secours, avec le concours du PNUD, en ligne avec le Cadre d'Action de Hyogo, adopté en 2005.

Les Atouts/Opportunités

- L'existence de politiques et stratégies sectorielles ;
- L'existence de mécanismes de gestion ;
- L'existence de textes législatifs ;
- Une population laborieuse ;
- Une CNTB avec son expertise, en place ;
- Une volonté d'urbanisation ;
- Une volonté d'élaboration d'une politique de population ;
- Une amorce d'une politique d'aménagement du territoire ;
- Une prise de conscience accrue face aux risques et catastrophes naturelles.

Les Défis

- Une forte pression démographique sur la ressource terre (foncier urbain et rural) et multiplicité des conflits fonciers ;

- La persistance d'une mentalité nataliste ;
- Une faible gouvernance dans le domaine de la gestion du patrimoine foncier et des ressources environnementales ;
- Une faible prise de conscience de la protection de l'environnement ;
- Un faible accès des femmes à la propriété foncière ;
- Une sous-urbanisation, un accès difficile au logement et un sous équipement en termes d'infrastructures urbaines ;
- Un faible accès à l'eau potable dans un contexte de forte disponibilité ;
- Une faible vulgarisation des textes.

Orientation Stratégique

Dans ses discours comme dans ses agissements, toutes les parties prenantes notamment la classe politique dans toute sa diversité et les confessions religieuses sont invitées à plus de cohérence en rapport avec le programme de planification familiale de manière à vaincre progressivement les réticences qu'on observe auprès de la population.

Les Recommandations

- Adopter des mesures contraignantes de mise en valeur de la ressource terre, de manière à décourager la thésaurisation foncière. Le Gouvernement (Ministère de l'eau, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme). A moyen terme.
- Renforcer la mise en œuvre du programme national de Planification Familiale. Responsable : Le Gouvernement (Ministère de la Santé publique). A court terme.
- Accélérer l'adoption du projet de loi portant sur les successions, libéralités et régimes matrimoniaux. Responsable : Le Gouvernement (Ministère de la justice et garde des sceaux). A court terme.
- Renforcer la gouvernance dans la gestion des ressources naturelles, notamment du patrimoine foncier et des ressources environnementales. Responsable : Le Gouvernement (Ministère de l'eau, de l'environnement, de l'aménagement

ment du territoire et de l'urbanisme). A court terme.

- Etudier les mesures appropriées et peu chères d'enregistrement des droits fonciers, afin de réduire l'ampleur des conflits fonciers. Responsable : Le Gouvernement (Ministère de l'eau, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme). A court terme.

- Promouvoir une politique volontariste d'accès au terrain et au crédit, et envisager des constructions en hauteur, à la fois par souci d'économie de l'espace urbain que par celui d'une densification urbaine qui permettra de rationaliser l'utilisation de la voirie et d'autres infrastructures urbaines. Responsable : Le Gouvernement (Ministère de l'eau, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme). A moyen terme.

- Finaliser le plan intégré de gestion des ressources en eau et se doter rapidement d'une politique de gestion du secteur eau. Responsable : Le Gouvernement (Ministère de l'eau, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme). A court terme.

- Promouvoir une politique volontariste d'éducation environnementale et de reboisement systématique. Responsable : Le Gouvernement (Ministère de l'eau, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme). A court terme

- Assurer la traduction des textes en kirundi et leur vulgarisation. Responsable : Le Gouvernement (Ministère en charge de l'information, de la communication et des relations avec le Parlement). A court terme.

Un potentiel agricole exploité permettra au Burundi de lutter contre la malnutrition et de se placer sur une compétitivité régionale et internationale, Province de Bujumbura Rurale

LA COMPETITIVITE DE L'ECONOMIE BURUNDAISE

son Insertion dans
l'Economie Régionale et Mondiale

Les Acquis

Le Burundi a engagé des réformes pour rendre son économie compétitive, avec un secteur privé dynamique.

L'insertion dans l'économie régionale et mondiale. Le Burundi a adhéré à plusieurs organisations économiques régionales et des initiatives régionales de coopération dont la Communauté est-africaine (EAC). Au niveau mondial, le pays est membre de l'organisation mondiale du commerce (OMC), de la Convention de Cotonou. Il est partie prenante des Accords de partenariat économique (APE) et est éligible à l'African growth and opportunity act (AGOA).

L'adhésion du Burundi aux ensembles économiques régionaux peut lui permettre l'accès à des zones économiques plus viables et à des cadres de négociation de résolution de conflits plus solides. Le pays pourrait également tirer profit des programmes conjoints de développement notamment pour les projets d'infrastructures, bénéficier des faibles coûts de transaction et de l'harmonisation des politiques économiques et sociales. Quant aux ensembles mondiaux, ceux-ci peuvent accroître l'offre exportable du Burundi, stimuler de nouvelles opportunités commerciales et attirer des investissements.

L'environnement légal et institutionnel des affaires. Il existe tout un arsenal de textes légaux qui réglementent l'environnement des affaires à travers plusieurs codes : des investissements, de commerce, des sociétés publiques et privées et de la législation du travail ; la loi sur la faillite et le concordant. Ces textes sont pour la plupart en cours d'actualisation pour éliminer les lacunes existantes, les compléter et/ou les harmoniser avec ceux des pays membres des ensembles régionaux auxquels le Burundi a adhéré. De même, le gouvernement a également engagé la préparation d'une stratégie de développement industriel et commercial ainsi que l'élaboration d'un guide pratique de l'opérateur économique.

Le programme des réformes des entreprises publiques. Deux entités sont en place pour assurer la réalisation du programme : le service chargé des entreprises publiques (SCEP), dont la mission est de conseiller le Gouvernement sur la gestion et la réforme du secteur parapublic, et le Comité interministériel de privatisation, instance de pilotage des réformes.

L'appui et la promotion des investissements et des exportations. Des institutions

d'appui à la promotion du secteur privé existant. Il s'agit entre autres de la Chambre de commerce, de l'industrie, de l'agriculture et de l'artisanat, de l'Association des industriels du Burundi, de l'Association des commerçants du Burundi, de l'Association des femmes entrepreneurs du Burundi, du Bureau burundais de normalisation et du contrôle de la qualité, de l'Agence pour la promotion des investissements, etc. Notons que le projet ARCANÉ a appuyé la restructuration de la Chambre de commerce actuelle pour sa mutation en une Chambre faîtière plus dynamique et qui pourra offrir un encadrement approprié aux membres.

Le financement. Le secteur bancaire et des assurances est opérationnel et bien organisé. Le réseau bancaire et financier est relativement dense et décentralisé y compris les établissements de micro finance. De plus, le Gouvernement a procédé à l'apurement de la dette intérieure en 2006 et en 2007. Le remboursement des arriérés dus au secteur privé lui permet de disposer de ressources pour relancer les activités.

Les infrastructures de transport et de télécommunications. Le désenclavement intérieur est assuré par un réseau national routier plus ou moins dense dont les routes nationales sont revêtues et jouent un rôle de grands corridors d'approvisionnement et de desserte. Les routes provinciales sont en gravier et beaucoup de pistes de pénétration rurales sont praticables. L'aéroport international de Bujumbura dispose d'infrastructures et équipements pour assurer le stockage et la manutention du fret tant à l'importation qu'à l'exportation.

La gouvernance et la compétitivité. En vue de refléter sa vision programmatique et d'endiguer le phénomène de corruption, le Gouvernement a engagé des réformes de mise à niveau de son corpus législatif et a mis en place des mécanismes. Citons à titre d'exemples, la Cour des comptes, l'IGE (l'Inspection Générale de l'Etat), la Cour anti-corruption et la Brigade spéciale Anti-corruption dotée des Commissariats régionaux²⁰. Une innovation mérite mention c'est l'institution dans la loi de finances de primes à toute personne qui révèle une fraude fiscale ou une fraude douanière. Le Burundi est également partie prenante des conventions de niveau international comme la Convention des Nations unies contre la corruption, de Mérida (Mexique) de 2003 et la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, adoptée à Maputo (Mozambique)

20 Décret n°100/339 du 13 Novembre 2006

en 2003. Ces conventions ont été ratifiées par le Burundi le 18/01/2005.

Les Atouts/Opportunités

- Des conditions agro-écologiques très favorables ;
- Une pluviométrie abondante ;
- Des terres fertiles pour des produits bios pour les marchés du commerce équitable ;
- Des potentialités dans l'horticulture, l'éco-tourisme, l'artisanat, les ressources minières et les services ;
- L'existence d'une législation régissant l'environnement des affaires ;
- Une prise de conscience de lutte contre la corruption ;
- L'existence des institutions d'appui au secteur privé ;
- Une main d'œuvre abondante ;
- Une population très jeune.

Les Défis

- Une forte dépendance de deux produits d'exportation (café, thé) ;
- Un environnement des affaires encore peu attractif (classement du Burundi : 177ème /181 pays par le rapport Doing Business pour l'environnement des affaires et 168ème /180 pays selon Transparency International pour le niveau de corruption, en 2009) ;
- Une insuffisante capacité institutionnelle du secteur privé ;
- Un faible développement de l'entrepreneuriat féminin ;
- Un enclavement et un coût élevé du transport ;
- Des capacités insuffisantes de négociations et de suivi des accords et conventions pour tirer le maximum d'avantages des ensembles d'intégration économique.

Les Recommandations

• Promouvoir la diversification des exportations sur la base des produits à haute valeur ajoutée pour lesquels le Burundi présente un avantage comparatif sur les marchés régionaux (artisanat, horticulture, huiles essentielles et services).
Responsable : Le Gouvernement (Ministère de l'agriculture et de l'élevage).
A moyen terme.

- Accélérer l'élaboration de la stratégie de lutte contre la corruption ba-

Orientation Stratégique

La mise à niveau des producteurs est une des variables déterminante dans la performance de l'économie burundaise, il est suggéré au Gouvernement et au secteur privé (i) d'apporter des appuis substantiels au monde rural et en particulier aux femmes pour qu'elles puissent jouer un rôle clé dans la création des richesses et dans la compétition sur les marchés régionaux., (ii) de faciliter la création d'un réseau des organisations de producteurs regroupant les paysans et les éleveurs avec une bonne participation des femmes pour exploiter les opportunités spécifiques aux régions et produire pour les marchés régionaux. Ces organisations seraient connectées aux hommes d'affaires et exportateurs.

sée sur les recommandations de l'étude diagnostique sur la gouvernance et la corruption au Burundi. Responsable : Le Gouvernement (Ministère à la Présidence chargée de la bonne gouvernance et de la privatisation). A court terme.

- Elaborer un code de bonne conduite soulignant le rôle et les responsabilités des organes de direction des entreprises avec les sanctions liées à la défaillance aux responsabilités. Responsable : Le Secteur privé. A court terme.
- Renforcer les capacités des groupes de négociations dans les différentes organisations, en les spécialisant et en associant les représentants du secteur privé et de la société civile. Responsable : Le Gouvernement (Ministère des affaires de la Communauté est-africaine). A court terme.
- Améliorer les infrastructures routières et les moyens de transports qui desservent les campagnes. Responsable : Le Gouvernement (Ministère des travaux publics et de l'équipement). A long terme.
- Renforcer la mise en place de l'Agence pour la Promotion des Investissements et des Exportations (APIE). Responsable : Le Gouvernement (Ministère du plan et de la reconstruction). A court terme.

Conclusion

L'élaboration de la présente édition du RNDH a reposé sur une expression d'une gamme large d'acteurs (représentants de l'administration publique, des élus locaux, de la société civile dans sa diversité, des opérateurs économiques, des confessions religieuses, de la jeunesse, des communautés de base, des partenaires techniques et financiers). Les uns et les autres ont mis en exergue les acquis, les atouts/opportunités et les défis majeurs de l'instauration effective d'une bonne gouvernance et plus globalement d'un État de droit disposant d'une Administration moderne et efficace et pouvant conduire au développement humain durable du pays. Ils ont formulé des orientations stratégiques et recommandations pour relever les défis et dont rend compte le présent rapport. Il s'agit d'un agenda pour l'action qui nécessite un dispositif de suivi suggéré à travers la mise en place d'un observatoire du développement humain durable.

La bonne gouvernance est une route longue mais solide à suivre pour réaliser le développement humain du Burundi, Province de Karuzi

Comité de Pilotage du RNDH Burundi 2009

Juvénal Bumviye - DG Planification et Prospective/Président du CP
Emile Sinzumusi - DG Planification et Prospective/Président du CP
Vital Nzobonimpa - A-DG SODECO, Conseiller
Marc Rwabahungu - Assemblée Nationale, Secrétaire Général
Aurélien Beko - Banque Mondiale, Economiste (Questions de pauvreté)
Onesphore Nduwayo - Conseil National de Lutte contre le Sida, Expert
Zénon Nicayenzi - Consultant indépendant
Prosper Mpawenayo - Ecole Nationale de l'Administration, Directeur
Gabriel Mpozagara - Haut fonctionnaire international en retraite
Emmanuel Ntakarutimana - Initiative Néerlandaise, Coordonnateur
Vénérand Nizigiyimana – ISTEERU
Ambassadrice Epiphanie Kabushemeye - Ministère des Relations Extérieures,
Diplomate
Prosper Niyongabo - Ministère du Plan et de la Reconstruction
Balthazar Fenguere - Ministère du Plan et de la Reconstruction, Conseiller
Pascasie Kana - OAP/SE, Vice Président
Ode Ndayisaba - Présidence de la République
Oda Sindayizeruka - Projet PRASAB, Expert financier
Steve de Cliff - Scientifique/Communicateur
Gélase Daniel Ndabirabe - SE/CNDRR
Adrien Sibomana - Secteur privé
Gaspard Nzisabira - Société civile
Perpétue Kankindi - Société civile
Déo Banderembako - Université du Burundi
Fiona Davies – PNUD, Economiste Principale
Gervais Karekuzi – PNUD
Arthur Rushemeza - PNUD

Consultants

Moussa Batchily Ba
Valerie Siniremera
Pierre-Claver Seberegé
Evariste Ngayimpenda
Vincent Kubwimana
Joseph Butoyi



Programme des Nations Unies pour le Développement, Burundi

Chaussée du Peuple Murundi, Boîte Postale 1490, Bujumbura
tel : +257 22 30 11 00

site web: www.bi.undp.org

